

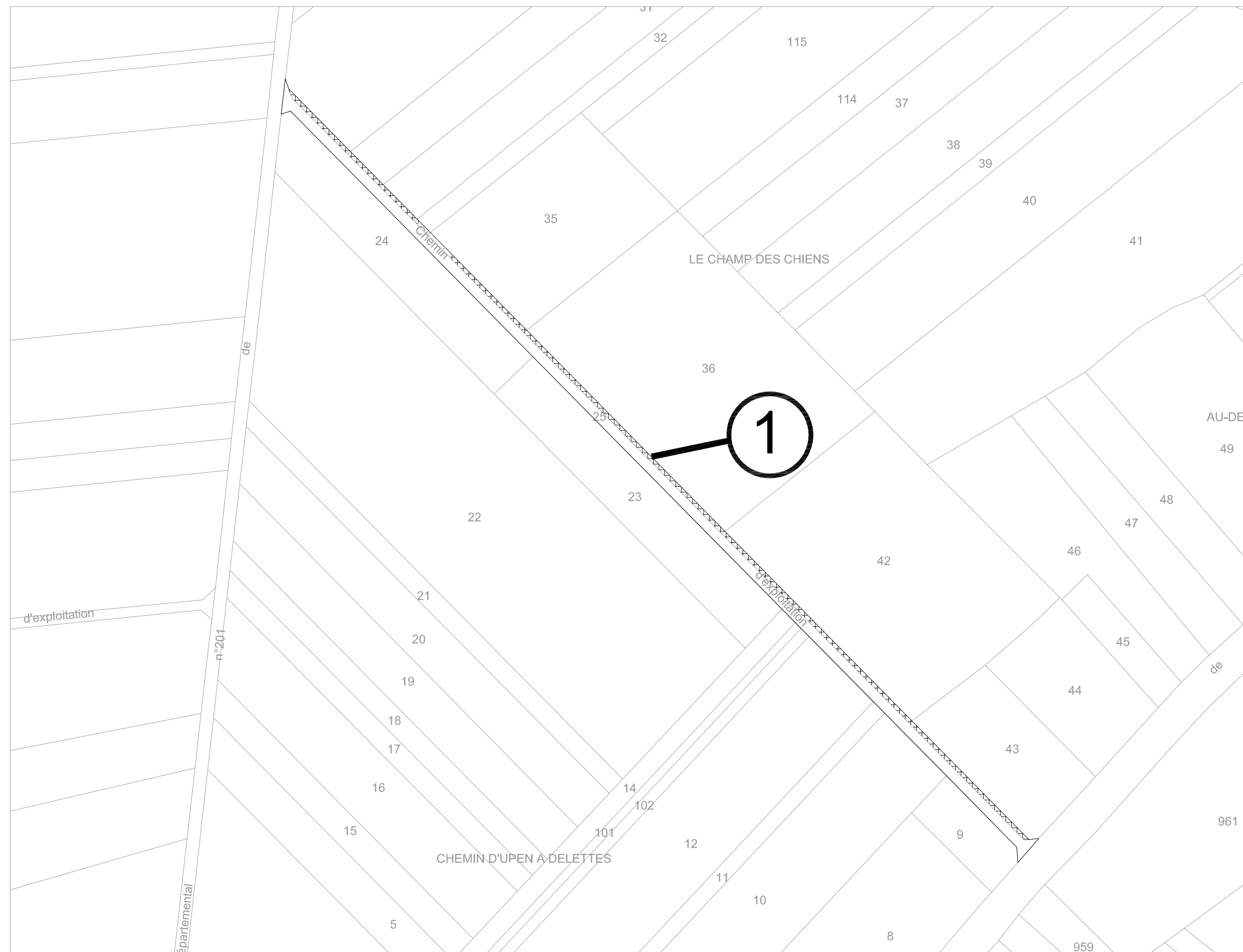


Légende :

- Limites de zones
- => Zones urbaines :
 - UD Zone mixte à vocation principale d'habitat
 - UDh Zone d'équipements (cinéma)
- => Zones à urbaniser :
 - 1AU Zone à urbaniser à court terme
 - 2AU Zone à urbaniser à long terme
- => Zones naturelles :
 - N Zone naturelle
 - Nh Zone naturelle à vocation d'habitat
- => Zones agricoles :
 - A Zone agricole
- => Autres éléments :
 - Espaces boisés classés
 - Talus à préserver (selon l'article L125-17 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacements réservés
 - Bâtiments présentant un intérêt patrimonial et dont le chargement de destruction est autorisé (article R 125-12 du Code de l'Urbanisme)
 - △ Cône de vue à préserver
- => Emplacements réservés :

Número	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Elargissement de voirie pour mise à 8 m	4880 m²	Commune

Agrandissement de l'emplacement réservé (échelle 1:2000) :



Département du Pas-de-Calais
Commune de DELETTES

PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage

